

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 100 (2005)
Heft: 1: 100 Jahre ans anni ons : 1905-2005

Artikel: 1965-1974
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176134>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Un nouveau problème: les résidences secondaires (Thyon, photo Ps)

HIER

1965–1974:

Crises internes

Pour Patrimoine suisse débute une phase de bouleversement. Ernst Laur se retire en 1966 de sa charge de directeur de Patrimoine suisse après 32 ans, Max Kopp en 1968 de ses fonctions de conseiller technique après 24 ans au service de Patrimoine suisse. Leurs charges seront réparties entre un plus grand nombre de personnes. Les compétences de l'assemblée générale, jusqu'alors organe suprême de Patrimoine suisse, sont reportées en 1967 sur la nouvelle assemblée des délégués en raison du nombre croissant des membres. La direction proprement dite revient désormais à un Bureau du Comité central assisté par le Secrétariat. Ces changements entraînent d'importants débats internes sur les objectifs de l'association. Le nombre de membres atteint en 1974 18 553 personnes.

A l'entrée en vigueur, en 1967, de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, Patrimoine suisse se voit doté d'un nouvel instrument d'influence politique : le droit de recours des associations. Patrimoine suisse s'oriente plus fortement que jusqu'à présent sur la protection des sites et du paysage. Il inscrit désormais l'aménagement des agglomérations et du trafic dans ses nouvelles priorités. Les lignes directrices de l'association sont définies en conséquence dans les statuts de 1967 : elle se vole à la promotion d'une évolution harmonieuse des sites et paysages au-delà de la simple sauvegarde de l'existant. Une prétention qui sera notamment satisfaite à l'aide du Prix Wakker, récompense attribuée depuis 1972 à des communes qui ont le mérite d'avoir préservé le caractère de leur site de manière exemplaire sans renoncer pour autant à l'introduction de nouveaux éléments architecturaux. L'activité de Patrimoine suisse s'oriente désormais plus fortement vers les groupes de bâtiments et la protection de l'ensemble d'un site plutôt que vers la rénovation de bâtiments individuels.

AUJOURD'HUI

Patrimoine suisse: une ONG et une organisation environnementale

S'adapter aux changements

En 1905, quelques personnalités engagées dans les domaines de la culture et de la politique ont décidé d'agir ensemble, préoccupées qu'elles étaient de la transformation profonde des paysages et de la désinvolture manifestée à l'égard du patrimoine culturel. En lançant une initiative citoyenne, elles espéraient freiner quelque peu cette évolution défavorable. La création d'une association devait leur permettre de définir leurs objectifs et de parler d'une voix plus efficace. La Ligue pour la Beauté (aujourd'hui Patrimoine suisse) vit alors le jour. Ce fut la première organisation environnementale en Suisse. Où en est, aujourd'hui, cette association? Dans quels domaines doit-elle agir? Quelles sont ses perspectives pour le futur?

Philippe Maurer, Secrétaire général de Patrimoine suisse, Zurich



La liste rouge permet d'attirer l'attention sur des bâtiments en péril et met en relation l'offre et la demande: l'abattoir de La Chaux-de-Fonds datant de 1906 (photo Ps)

Dès sa genèse, l'association prônait une acceptation large de la notion d'environnement, comprenant la protection de la nature, du paysage et des biens culturels. A cette époque, les préoccupations environnementales telles que la mobilité, la pollution de l'environnement, la protection de l'air ou les centrales nucléaires étaient encore totalement inconnues. A ses débuts, Patrimoine suisse s'est intéressé à d'autres aspects patrimoniaux, notamment à la langue (Schwyzerdütsch et patois), aux coutumes (costumes et traditions) et au théâtre populaire (théâtre et folklore). Il fut cependant rapidement obligé de recentrer ses activités. La création de la Ligue suisse de la protection de la nature (LSPN, aujourd'hui Pro Natura) en 1909, de la Fédération nationale des costumes suisses en 1926 et de l'asso-

ciation Schwyzertütsch en 1938 permit à d'autres organisations de se spécialiser dans leurs domaines propres. L'association réussit ainsi à se concentrer sur les activités qui, aujourd'hui encore, sont généralement associées à la notion de protection du patrimoine, à savoir la protection du paysage, des sites et des biens culturels.

Dynamisme et performances

Par ses buts et par l'engagement de ses membres et de son comité bénévoles, le mouvement présentait dès le départ les caractéristiques classiques d'une ONG (organisation non gouvernementale) ou d'une association à but non lucratif (non profit organisation), selon le nouveau jargon. Les ONG travaillent sur des thèmes clairement circonscrits et cherchent, en